

Cap sur la participation

Rien sur nous sans nous
Nichts über uns ohne uns



Colloque du mardi 2 juin de 8h45 à 16h30 - Wolubilis (Bruxelles)

LES ACTES

Atelier D

La version facile à comprendre de la CIDPH

Animateurs : Anne-Marie De Vleeschouwer et Serge Manneback, SISAHM ASBL

Rapporteuse : Marie Horlin, Centre interfédéral pour l'égalité des chances

Lors de l'atelier, Anne-Marie De Vleeschouwer et Serge Manneback ont présenté le travail de rédaction de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en Facile à comprendre, de même qu'ils ont expliqué l'ensemble des droits repris dans cette Convention.

Il y a quatre ans, la ministre bruxelloise en charge de l'aide aux personnes en situation de handicap a confié au SISAHM la mission de traduire la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en des termes plus accessibles et de promouvoir les droits qu'elle consacre auprès des différents services œuvrant dans le handicap. En effet, la Convention ne peut pas rester dans les tiroirs !

Le SISAHM a réalisé cette mission avec l'aide de personnes auto-représentantes. A cette fin, les outils de travail ont été adaptés aux besoins des personnes auto-représentantes : usage d'une souris plus grande souris, de couleurs différentes sur les touches du clavier informatique...

L'ensemble des droits protégés par la Convention ont été regroupés en sept grands thèmes :

1. L'accessibilité

Ce thème concerne les droits liés à l'accès à l'information (langage des signes, braille, facile à lire) et les droits liés à l'accès à un lieu sans difficultés liées au handicap.

2. La non-discrimination

Ce thème porte sur l'interdiction de faire une distinction entre les personnes sur base de leur handicap.

3. Information et sensibilisation

La sensibilisation et l'information s'adressent tant aux personnes en situation de handicap qu'aux personnes non porteuses de handicap.

Il s'agit de faire connaître les droits des personnes en situation de handicap et de faire connaître « à monsieur tout le monde » ce que les personnes en situation de handicap

sont capables de faire.

Ce thème nécessite d'encourager la diffusion dans les médias d'émissions en lien avec le thème du handicap.

4. Justice et protection

Ce thème reprend l'ensemble des droits qui reconnaissent la personne en situation de handicap comme une personne à part entière : le droit à la vie, le droit de se défendre en justice, le droit à la vie privée, le droit d'être témoin en justice, le droit d'être soigné en cas de catastrophe.

5. Liberté de circuler et choix de vie

Ce thème rappelle que les personnes handicapées ont le droit de choisir où et avec qui elles souhaitent vivre, elles ont le droit d'avoir des papiers. Beaucoup de services sont mis en place pour aider la personne à faire ses choix.

6. La participation active

Ce thème concerne le droit pour les personnes en situation de handicap d'avoir un emploi, de faire du volontariat, d'avoir des loisirs, de même que le droit de voter.

7. L'éducation et la santé

Ce thème rappelle que les enfants en situation de handicap ont le droit d'aller à l'école comme tout autre enfant. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap ont le droit aux soins de santé et aux médicaments si leur état de santé le requiert.

En avril 2012, les auto-représentants ont présenté le texte de la Convention ONU traduit en facile à comprendre et illustré à toute une assemblée.

Afin de rendre le travail de sensibilisation à la Convention ONU plus vivant, le SISAHM a également décidé de réaliser un jeu. Ce jeu contient entre autres des images qui illustrent les différents droits. Les photos ont été prises spécifiquement dans le cadre du jeu. Le jeu permet de réfléchir et de discuter sur la Convention.

L'atelier s'est donc clôturé de façon ludique, autour de ce jeu.